



**FRANCE ACTIVE**  
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

[France Active, financeur solidaire pour l'emploi](#)

[Comment les syndicats peuvent-ils soutenir l'action de France Active ?](#)

## FRANCE ACTIVE, FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

### NOTRE MÉTIER

Réseau de finances solidaires au service de l'emploi depuis 1988, en priorité pour ceux qui en sont exclus, France Active soutient les initiatives solidaires créatrices d'emplois. Elle contribue à la création ou au développement des entreprises solidaires grâce à un appui en trois temps : expertise, financement, et accompagnement.

France Active est aussi l'opérateur de référence de l'accès au crédit bancaire des chômeurs créateurs d'entreprise.

### NOS ACTIVITÉS

- Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les **CRÉATEURS D'ENTREPRISE**.
- Financer le développement de l'emploi dans les **ENTREPRISES SOLIDAIRE**

### NOS MOYENS

- **Un réseau national impliqué en régions :**
  - 39 structures de proximité appelées Fonds Territoriaux,
  - 260 salariés,
  - Plus de 850 bénévoles sur toute la France
- **Deux structures financières :**
  - France Active Garantie (FAG)
  - la Société d'investissement France Active (SIFA)
- **Une offre complète de solutions de financement**
  - Des garanties bancaires.
  - Des apports en fonds propres

### NOS PARTENAIRES

- **Fondateurs :** Caisse des Dépôts, Fondation de France, Crédit Coopératif, Fondation MACIF, Agence pour la Création d'Entreprises
- **Réseaux et Banques :** Banques coopératives, groupes de protection sociale, mutuelles, réseaux associatifs (Coorace, Cocagne, Chantier école, UNA,...), grandes entreprises
- **Syndicats :** CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, UNSA

### NOS RÉSULTATS

- Plus de 94 000 emplois créés ou consolidés depuis 1988.
- 17 831 emplois en 2007
- 83 % des projets financés passent le cap des 5 ans

Ces résultats sont obtenus grâce à la mobilisation de près de **76 M€** sous forme de garanties bancaires ou d'apports en fonds propres (ou quasi fonds propres)

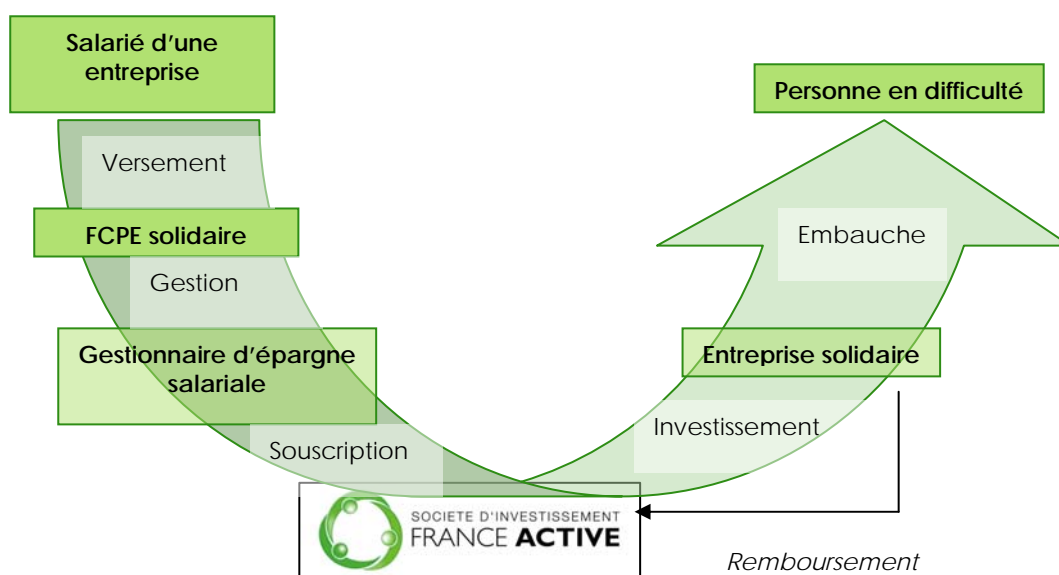
## COMMENT LES SYNDICATS PEUVENT-ILS SOUTENIR L'ACTION DE FRANCE ACTIVE ?

### PROMOUVOIR L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE

La loi Fabius de 2001 oblige les entreprises qui offrent à leurs salariés un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) à faire figure dans leur offre un Fonds Commun de Placement Entreprise solidaire.

La loi de modernisation de l'économie, actuellement au Parlement, prévoit d'étendre cette obligation à tous les Plans d'Épargne Entreprise.

Ces fonds sont placés à 90 % sur des supports classiques (actions, obligations, monétaire), tandis que les 10 % restant sont versés à la SIFA qui les investit dans des entreprises solidaires permettant l'emploi de personnes en difficultés.



Pour soutenir l'action de France Active, vous pouvez, en tant qu'élu syndical, favoriser l'inscription de fonds solidaires dans les plans d'épargne collectifs de votre entreprise et inciter les salariés à placer une partie de leur épargne sur ces fonds.

### PLACEZ LA TRÉSORERIE DE VOTRE SYNDICAT OU DE VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE SUR DES FONDS SOLIDAIRES

Depuis 1994, France Active a développé, en partenariat avec Natixis, des outils financiers à la fois performants et solidaires, sur lesquels vous pouvez placer votre trésorerie :

- **Le Fonds Commun de Placement Insertion Emplois (FCP IE)** : 90 % actions ISR, 10 % solidaires
- **Le Fonds Commun de Placement Insertion Emplois Équilibre (FCP IEE)** : 65 % obligations ISR, 30 % FCP IE, 5 % SIFA (qui investit dans les entreprises solidaires)

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

**Béatrice BAYO**, Chargée du développement des ressources

Email : [beatriceb@franceactive.org](mailto:beatriceb@franceactive.org) - Tél. 01 53 24 26 61

Internet : [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)